



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 22 novembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/17 de la Municipalité, du 4 mars 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le Plan directeur communal « Lausanne 2030 » (partie 1 « Vision stratégique et partie 2 « Projet de territoire », en validant tel qu'amendés
 - les objectifs, principes et mesures ;
 - les textes encadrés ;
 - les quatre cartes thématiques ;
 - la schéma de synthèse

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 22 novembre deux mille vingt-deux.

La présidente



Le secrétaire